

N°2026.21.09.01

Département Pas-de-Calais Arrondissement BETHUNE Canton de DOUVVIN	Commune de BILLY-BERCLAU EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion de Conseil Municipal du 21 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 de présents : 22 de votants : 29	L'an deux mille vingt six, le 21 septembre, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, en ses lieux habituels, après convocation légale du 15 septembre, sous la Présidence de Monsieur Steve BOSSART, Maire.
	Étaient présents : MM et Mmes BOSSART S, ROGEZ S, GRUCHALA D , TARTAR M, ROUSSEL C, VANDERSTAPPEN C MENNUTI J, MALBRANQUE E, MARCHAND N, BOUSSEMART B, BOCQUET S, DUJARDIN V, LAINE JM, DAMBRAIN C, RUELLE M, SION A, BOULERT G, QUEVA R, LEROUX T, ROUSSEL M, GILLET Y, DESREUMAUX E Étaient absents : LEMATTRE F (Procuration Mme ROUSSEL C), GOUDSMETT G (procuration M. BOSSART), M COSTEUR (procuration D GRUCHALA), RIAHI M (procuration BOULERT G), KARELUS N, (procuration M MENNUTI), WALLEZ A, (procuration ROGEZ S), LIGOCKI V (procuration V DUJARDIN) Mme ROUSSEL C a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L 313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

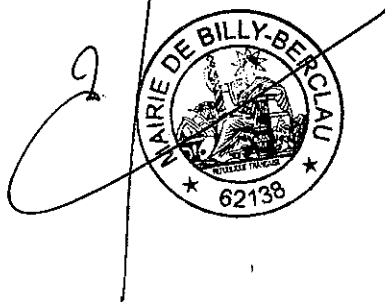
Afin d'actualiser le tableau des effectifs aux besoins des services, il convient de le modifier de la façon suivante :

- A compter du 1^{er} novembre 2026:
 - Un poste d'ingénieur à temps complet.
 - Un poste de rédacteur à temps complet.
 - Un poste d'animateur à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création des postes proposés.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire
 Caroline Roussel

Le Maire
 Steve BOSSART

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

28/09/2026



ID : 062-216201327-20260922-2026210901-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr